

# Action zone



Publication trimestrielle du PNUE DTIE

Programme ActionOzone sous l'égide du Fonds Multilatéral

Bulletin d'information sur la protection de la couche d'ozone et la mise en œuvre du Protocole de Montréal

ISSN 1020-1602

## L'état de la couche d'ozone

*Les scientifiques laissent espérer l'amélioration de l'état de la couche d'ozone vers 2050. Cependant, les trous observés dans l'ozone des deux hémisphères atteignent des niveaux sans précédent. Les comptes rendus sur l'état de la couche d'ozone seraient-ils contradictoires ? L'article du Dr Paul Fraser, Directeur de recherches au CSIRO Atmospheric Research, Australie, et membre du Groupe d'évaluation scientifique du PNUE, apporte des précisions à ce sujet.*

### Les niveaux de SAO sont en diminution

Les données sur la consommation des substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO) recueillies par le PNUE, et vérifiées par des programmes tels que l'Advanced Global Atmospheric Gases Experiment, montrent que la quantité de SAO présentes dans l'atmosphère a diminué pour la première fois en 50-100 ans à tel point que la destruction des SAO dans l'atmosphère est plus rapide que leur production totale.

L'historique des SAO dans l'atmosphère (schéma 1a), avec des prévisions quantitatives de SAO dans l'hypothèse d'un respect mondial du Protocole de Montréal—montre que les quantités de SAO étaient maximales au milieu des années 1990 et diminuent lentement actuellement.

En dépit de ces nouvelles encourageantes sur les SAO, des pertes sans précédent au-dessus des régions à haute latitude dans l'hémisphère nord ont été observées en mars 2000, et un trou dans

l'ozone d'une superficie inégalée découvert au-dessus de l'Antarctique en septembre, ce qui peut faire douter du succès du Protocole de Montréal.

### Indicateurs de la 'santé' de la couche d'ozone

Les *superficie*, *profondeur* et *durée* du trou dans l'ozone au-dessus de l'Antarctique sont des indicateurs de la 'santé' de la couche d'ozone. Dans ce contexte, 'superficie' signifie l'étendue de la région où l'ozone total est inférieur à 220 unités Dobson (UD). Par 'profondeur', on entend le total moyen de la colonne d'ozone située au-dessus de Halley Bay, Antarctique, en octobre (schéma 1b) et le total minimum de la colonne d'ozone au-dessus du Pôle Sud. Bien entendu, on appelle 'durée' la période pendant laquelle le phénomène persiste.

### Le trou de l'ozone Antarctique en 2000

Début septembre 2000, la superficie du trou de l'ozone Antarctique a atteint 27-28

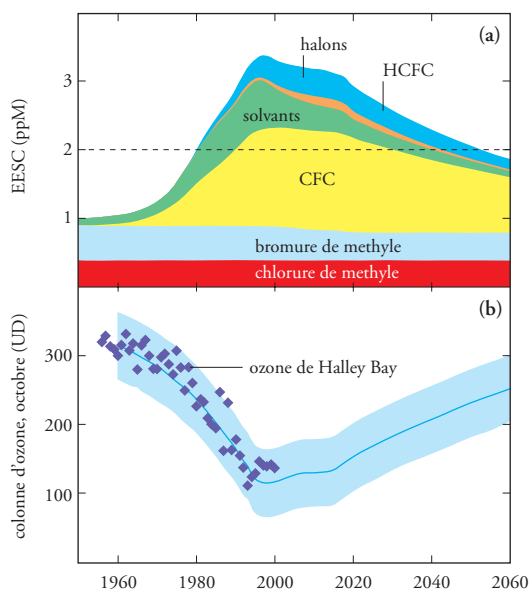
## Sommaire

L'état de la couche d'ozone	1
Nouvelles des agences internationales	2
Tech – Infos	3
Nouvelles des réseaux	5
Nouvelles mondiales	5
XXXIIe réunion de l'ExCom à Ouagadougou	6
Ateliers	6
XIIe réunion des Parties invitées à renforcer les contrôles	7
Point de vue	9
Web Watch	9
L'Entretien Bureau National Ozone	10
Prochaines réunions	10
Statut des ratifications	10

millions de km<sup>2</sup>, chiffre inégalé jusqu'ici. Le trou antérieur le plus important, de l'ordre de 26 à 27 millions de km<sup>2</sup>, avait été observé mi-septembre 1998. Le trou de 2000 a duré 15 semaines, du début août à la mi-novembre, soit 3 à 4 semaines de moins que les trous observés jusqu'alors dans l'ozone lesquels, généralement, persistaient jusque début décembre.

En ce qui concerne la profondeur, le Tableau 1 montre que le trou dans l'ozone ressemblait à celui de 1999, mais moins profond que le trou record de 1993, qui a subi les effets des aérosols volcaniques dus à l'éruption du Mont Pinatubo aux Philippines en 1991.

*suite page 9 ...*



**Tableau 1. Observations de la couche d'ozone au-dessus de Halley Bay et du Pôle Sud Antarctique (J. Shanklin, BAS, 2000 ; NOAA-CMDL, 2000).**

Année	Halley Bay moyenne octobre (UD)	Pôle Sud minimum (UD)
1993	112	88
1999	143	90
2000	137	98

Note : UD = Unité Dobson. Un chiffre UD inférieur indique une plus légère concentration d'ozone dans la stratosphère ou bien un appauvrissement plus important de la couche d'ozone.

## Nouvelles des agences internationales



### Secrétariat du Fonds

Le Secrétariat du Fonds a élaboré plus de 70 documents techniques et documents d'orientation

pour la XXXIIe réunion de l'ExCom qui s'est tenue à Ouagadougou, Burkina Faso, du 2 au 8 décembre 2000. Des études sur le *Projet de cadre de travail sur les objectifs, priorités et modalités pour la planification stratégique du Fonds Multilatéral pendant la période de conformité* figuraient parmi ces documents. Ce projet a été examiné lors d'une réunion informelle précédant la réunion de l'ExCom, et a été adopté ultérieurement.

L'ExCom a également approuvé les programmes de pays de la Libye et d'Oman et US\$50,9 millions pour la mise en oeuvre de 144 projets et activités dans 46 pays, lesquels ont été étudiés par le Secrétariat et permettront d'éliminer plus de 7550 tonnes PAO. US\$2,4 millions seront consacrés à la poursuite du renforcement institutionnel dans 21 pays.

**Contact : Dr Omar El-Arini, Secrétariat du Fonds Multilatéral, 1800 McGill College Avenue, 27th Floor, Montréal, Québec H3A 3J6, Canada**  
 tél : +1 514 282 1122, fax : +1 514 282 0068  
 e-mail : [secretariat@unmfs.org](mailto:secretariat@unmfs.org)  
<http://www.unmfs.org>



### Programme ActionOzone du PNUE DTIE

La XXXIIe réunion de l'ExCom a approuvé

US\$2,241 millions pour le programme de travail récurrent du PNUE pour 2001. Dans le cadre d'une redéfinition des priorités, l'ExCom a demandé au PNUE de consacrer une partie de son budget à des activités de sensibilisation régionale choisies par les réseaux régionaux.

Le PNUE a activement contribué à l'exposition qui a été organisée conjointement avec la XIIe réunion des Parties, au Burkina Faso. De nouveaux produits ont été présentés à cette occasion : une nouvelle version du CD-ROM OASIS ; une brochure intitulée *Modèles de réussite : l'Afrique et le Protocole de Montréal* ; et une vidéo : *Retour vers le futur : utilisation sans risque des hydrocarbures*, accompagnée d'une brochure (voir pages 7 et 8).

La réunion annuelle des coordinateurs des réseaux régionaux s'est tenue à Paris, début janvier, et a décidé du programme des réseaux pour 2001. Le PNUE a poursuivi ses activités de formation avec une session destinée aux agents des services douaniers du Bahreïn (voir page 6).

**Contact : M Rajendra M. Shende**  
 UNEP DTIE, 39-43 quai André Citroën  
 75739 Paris Cedex 15, France  
 tél : +33 1 44 37 14 50, fax : +33 1 44 37 14 74  
 e-mail : [ozonation@unep.fr](mailto:ozonation@unep.fr)  
<http://www.unep.fr/ozonation.html>



### Secrétariat de l'Ozone du PNUE

En octobre et novembre 2000, des membres du Secrétariat de l'Ozone ont

participé à des réunions des réseaux SAO et à des ateliers à travers le monde, notamment la réunion SPARC à Mar del Plata, Argentine ; l'atelier SAO de la région des Caraïbes à Belmopan, Belize ; une réunion à Dalian, Chine ; la réunion du Bureau du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), à Washington DC, Etats-Unis ; l'atelier sur l'accord environnemental multilatéral UNU/MIT/PNUE, à Boston, Etats-Unis ; et l'atelier du réseau SAO de la région d'Asie occidentale, au Yémen.

Le Secrétariat a organisé la XIIe réunion des Parties à Ouagadougou (11-14 décembre 2000) (voir aussi page 7).

Par ailleurs, le Secrétariat a reçu des données sur les production et consommation de SAO, en vertu de l'obligation de communication des données. Au 15 janvier 2001, la situation était la suivante : 154 Parties ont fourni des données pour 1998 ; 117 Parties pour 1999 ; et 1 Partie pour 2000. En ce qui concerne les années de référence (1995-97), 158 Parties ont transmis des données pour 1995 et 160 pour 1996 et 1997.

**Contact : M Michael Graber, Secrétariat de l'Ozone du PNUE, P.O. Box 30552, Nairobi, Kenya**  
 tél : +254 2 623 885, fax : +254 2 623 913/623 601  
 e-mail : [michael.graber@unep.org](mailto:michael.graber@unep.org)  
<http://www.unep.org/ozone>



### PNUD

La XXXIIe réunion de l'ExCom a approuvé

US\$13,5 millions pour des projets du PNUD afin d'éliminer 2163 tonnes PAO par an. Les approbations financeront notamment des projets de conversion dans le secteur des mousses dans les pays suivants : Argentine, Bénin, Brésil, Colombie, Inde, Iran, Libye et Maroc. Le PNUD a également coopéré avec le Japon pour établir des projets dans le secteur des mousses pour le Nigeria, projets bilatéraux qui seront mis en oeuvre par le PNUD. Des projets de conversion dans le secteur de la réfrigération ont été approuvés pour la Chine, l'Inde, la Malaisie et la Syrie, et des Plans de Gestion des Frigorigènes ont été établis pour le Ghana, le Paraguay et le Sri Lanka. Un programme innovateur du PNUD pour le secteur de l'entretien des appareils frigorifiques au Burkina Faso, Ghana et Sri Lanka a été approuvé, ainsi qu'un projet de banque de halons pour l'Égypte, des projets d'élimination du bromure de méthyle au Chili et au Malawi, et des projets de renforcement institutionnel pour le Brésil, la Chine, le Ghana, l'Indonésie, l'Iran, le Kenya, la Malaisie, et Trinité et Tobago.

**Contact : M Frank Pinto, PNUD, 1 United Nations Plaza, New York, NY 10017, Etats-Unis**  
 tél : +1 212 906 5042, fax : +1 212 906 6947  
 e-mail : [frank.pinto@undp.org](mailto:frank.pinto@undp.org)  
<http://www.undp.org/seed/eap/montreal>



### ONUDI

La XXXIIe réunion de l'ExCom a approuvé la mise en oeuvre de 26 projets de l'ONUDI dans plusieurs secteurs. Deux

projets de renforcement institutionnel destinés à établir des Bureaux Nationaux Ozone en Oman et en Libye ont été également approuvés.

En Oman, la stratégie d'élimination de la consommation de SAO est basée sur le confinement, la récupération et le recyclage des frigorigènes. Le Bureau National Ozone, qui sera intégré au Service pollution atmosphérique et sonore au Ministère des municipalités régionales et de l'environnement, coordonnera toutes les activités.

En Libye, les activités porteront essentiellement sur la conversion des centres de production de mousses et de réfrigérateurs dans le secteur public vers des technologies sans CFC, conversion qui sera financée par le Fonds Multilatéral. Un bureau administratif du Comité national sur les changements climatiques sera créé afin de coordonner toutes les activités relatives au Protocole de Montréal.

**Contact : Mme H. Seniz Yalcindag, ONUDI**  
 P.O. Box 300, A-1400 Vienne, Autriche  
 tél : +431 26026 3782, fax : +431 26026 6804  
 e-mail : [adambrasio@unido.org](mailto:adambrasio@unido.org)  
<http://www.unido.org>



### Banque Mondiale

La Banque Mondiale a tenu la XVIIe réunion de son Groupe de ressources opérationnelles sur l'ozone (OORG) en novembre

2000, au cours de laquelle des experts du groupe, des représentants de plusieurs pays, des responsables de projets de la Banque Mondiale et des représentants du Secrétariat du Fonds Multilatéral ont examiné l'évolution des politiques et développements de l'ExCom dans les secteurs industriels concernés. En réponse à la demande de l'ExCom au sujet d'une étude sur la densité des mousses, l'OORG a établi un groupe de travail qui s'est réuni en même temps que la XVIIe réunion. Les entretiens de ce groupe devraient permettre de terminer prochainement l'étude sur les mousses.

**Contact : M Steve Gorman, Banque Mondiale,**  
 1818 H. Street NW, Washington DC 20433, Etats-Unis  
 tél : +1 202 473 5865, fax : +1 202 522 3258  
 e-mail : [sgorman@worldbank.org](mailto:sgorman@worldbank.org)  
<http://www.esd.worldbank.org/mp/>

# TECH © INFOS

*Le PNUE-DTIE vous remercie de lui faire parvenir des informations du secteur industriel et mentionnera le maximum de nouvelles technologies et nouveaux produits dans ce bulletin.*

## FRIGORIGENES

### Nouveau service d'élimination des CFC et HCFC

Au Canada, le Heating, Refrigeration and Air Conditioning Institute a présenté un nouveau programme offrant des solutions axées sur l'industrie pour le problème de l'élimination future des excédents de frigorigènes aux CFC et HCFC. Ce programme, intitulé Refrigerant Management Canada (RMC), proposera un service gratuit d'élimination aux utilisateurs de frigorigènes et autres intervenants dans la chaîne d'approvisionnement des secteurs de la réfrigération et de la climatisation fixes.

Les opérations d'élimination seront financées par une redevance ou une taxe versée volontairement par l'industrie sur tous les HCFC ou les mélanges de frigorigènes HCFC neufs ou récupérés vendus par les fabricants, importateurs et récupérateurs dans le secteur canadien de la réfrigération et de la climatisation fixes.

**Contact : Laura Linza, HRAI**  
 tél : +1 800 267 2231,  
 e-mail : llinza@hrai.ca

## HALONS

### Le gouvernement chinois prend des mesures sur les halons

Des responsables chinois de l'environnement viennent d'annoncer la fermeture de huit centres de production de halon-1211 et de 38 usines de fabrication d'extincteurs aux halons. Cette fermeture fait partie d'un projet financé par le Fonds Multilatéral du Protocole de Montréal.

Conformément à un programme d'élimination instauré en 1997, la Chine prévoit d'éliminer l'utilisation de halon-1211 d'ici la fin 2005 et celle du halon-1301 d'ici le début de 2010. Selon des responsables officiels, la Chine a fait des 'progrès considérables' en matière d'élimination de l'utilisation des halons.

**Contact : M Liu Yi, SEPA**  
 fax : +86 10 6615 1776/1762  
 e-mail : nepafeco@public.bta.net.cn



*Le fluorure de sulfuryle peut être utilisé pour la fumigation des structures contre les scolytes*

## BROMURE DE METHYLE

### Le fluorure de sulfuryle : un substitut possible au bromure de méthyle

Le fluorure de sulfuryle pourrait remplacer le bromure de méthyle comme fumigant post-récolte dans un proche avenir. Commercialisé sous la marque Vikane, ce gaz est actuellement inscrit auprès de l'US EPA pour la fumigation des structures contre les scolytes et les termites. Son fabricant, Dow Agro Sciences, souhaite à présent breveter une nouvelle formule du produit, sous la marque ProFume, pour la fumigation après-récolte des fruits secs, noix et céréales. Les chercheurs de l'entreprise étudient comment optimiser la fumigation en améliorant les techniques d'étanchéité et en utilisant la chaleur pour augmenter l'effet du gaz sur les parasites.

**Contact : Adriana Dykzeul, Dow,**  
 tél : +1 317 337 4139  
<http://www.dowagrosciences.com>

### Un champignon pour éliminer les mauvaises herbes

Des chercheurs du Ministère américain de l'agriculture (USDA) ont découvert qu'un champignon, le *Dactylaria higginsii*, pouvait être utilisé à la place du bromure de méthyle pour éliminer les amandes de terre mauves et jaunes, une mauvaise herbe tenace qui envahit les cultures de tomates, poivrons et fraises. Une étude en serre a montré que le traitement de l'amande de terre à l'aide de *D. higginsii* donnait des rendements de tomates identiques aux cultures sans présence de mauvaises herbes.

Selon les chercheurs de l'USDA, 'on oublie quelquefois l'énorme impact des

## Espumas Oeste, Brésil : un rôle précurseur en matière de développement

Au Brésil, Espumas Oeste, une entreprise de moulage de sièges en mousse flexible pour automobiles, de composants de meubles en mousse à peau intégrée, et de refroidisseurs à mousse rigide, vient d'achever son programme d'élimination des CFC utilisés pour l'extrusion des mousses. Ce projet, préparé par le PNUD et mis en oeuvre par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), éliminera 16,9 tonnes PAO de CFC.

L'extrusion aqueuse a été choisie pour le moulage flexible et les refroidisseurs à mousse rigide. La combinaison d'eau et de HCFC-141b a été choisie pour la mousse à peau flexible. HCFC-141b, un substitut ayant un PAO de 0,11, sera utilisé uniquement jusqu'à ce que les mousses à eau ou eau /MeCl<sub>2</sub> soient approuvées par le client d'Espumas Oeste, un constructeur automobile multinational. L'entreprise développe actuellement une mousse brevetée flexible à peau intégrée à extrusion aqueuse qui mettra fin à l'utilisation de HCFC-141b.

Ce projet est représentatif de plusieurs



*Le mélangeur d'Espumas Oeste*

autres projets car le rôle précurseur que joue l'entreprise bénéficiaire au niveau du développement technologique (associé à la réduction des coûts du projets pour les experts locaux et internationaux) a été d'une importance capitale pour l'élimination des SAO.

**Contact : PNUD**  
 fax : +1 212 906 6947, <http://www.undp.org>

mauvaises herbes sur les systèmes de production. Il s'agit là d'un problème que nous devons résoudre.'

Contact : USDA, <http://www.ars.usda.gov>

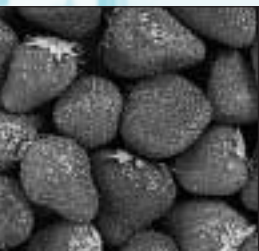
### Rampes d'irrigation et produits de substitution pour le traitement des fraises

Des scientifiques de l'Agricultural Research Service (ARS) de l'USDA évaluent actuellement l'efficacité des rampes d'irrigation utilisées pour traiter des champs de fraises avec des produits de

substitution au bromure de méthyle. Le système le plus prometteur testé jusqu'ici, appelé 'InLine', permet d'obtenir des rendements commercialisables de l'ordre de 95-110 pour

cent des champs traités avec une combinaison associant moins de bromure de méthyle et de la chloropicrine.

Contact : USDA, <http://www.ars.usda.gov>



## AEROSOLS

### Nouveaux brevets pour des inhalateurs doseurs sans danger pour l'environnement

Aux États-Unis, deux brevets ont été accordés à des technologies sans danger pour l'environnement applicables à une

large gamme de médicaments pressurisés dans des inhalateurs doseurs. Ces technologies—mises au point par Aeropharm, filiale de Kos Pharmaceuticals—sont des applications aérosols pour la diffusion de médicaments dans les voies respiratoires à l'aide d'inhalateurs doseurs à propulseurs sans danger pour l'environnement. La société envisage d'utiliser cette technologie pour une large gamme de médicaments.

Contact : Kos Pharmaceuticals  
<http://www.kospharm.com>

### Les inhalateurs sans CFC sont aussi performants que les modèles aux CFC

Une récente analyse comparative d'inhalateurs aux CFC et d'inhalateurs utilisant des propulseurs n'appauvrissant pas la couche d'ozone a montré que ces derniers sont tout aussi efficaces pour traiter l'asthme. Au cours d'essais cliniques randomisés en double aveugle, contrôlés par placebo, des enfants âgés de 4 à 11 ans ont été soignés à l'aide d'inhalateurs de Ventoline HFA et Ventoline CFC de Glaxo Wellcome contenant soit de la Ventoline, soit un placebo. L'inhalateur de Ventoline HFA utilise de l'hydrofluoroalcane (HFA)-134a comme propulseur.

Pendant les essais, les chercheurs ont observé que les augmentations du débit expiratoire maximal prévues étaient pratiquement identiques pour les groupes Ventoline HFA et Ventoline CFC et

## Nouvelles scientifiques de l'ozone

### Les rizières émettent des gaz appauvrissant la couche d'ozone

Une étude menée par des chercheurs de l'Université de Californie à Irvine a montré que les rizières du monde entier émettent une 'petite, mais notable' quantité de gaz d'haloïde de méthyle (contenant du bromure de méthyle) qui contribue à l'appauvrissement de la couche d'ozone.

Cette étude, la première destinée à contrôler les niveaux des émissions de gaz d'haloïde de méthyle, pendant toute une saison, a estimé les quantités de gaz produits par la culture du riz. Les chercheurs ont calculé que la riziculture à l'échelle mondiale contribue à 1 pour cent de la charge atmosphérique de bromure de méthyle et à 5 pour cent de l'iodure de méthyle.

Contact : <http://www.uci.edu/instruction/>

étaient sensiblement supérieures au groupe placebo. Les chercheurs ont conclu que la 'Ventoline HFA est cliniquement comparable à la Ventoline classique avec un propulseur CFC lorsqu'elle est administrée aux enfants asthmatiques.'

Contact : Glaxo Wellcome  
<http://www.glaxowellcome.co.uk>

## Quotas de SAO pour 2001 proposés par l'US EPA

L'US EPA a annoncé récemment ses propositions de quotas de SAO pour usages essentiels pour 2001, ainsi que des changements permettant des transferts de quotas.

Pour les CFC utilisés dans les inhalateurs doseurs, l'EPA a proposé un quota de 3098,67 tonnes pour 2001, répartis entre 10 entreprises. Un transfert des quotas entre ces entreprises serait autorisé.

Dans le cas du méthylchloroforme, l'EPA a proposé un quota de 6,01 tonnes qui serait utilisé par la NASA et l'armée de l'air américaine, pour des applications concernant la navette spatiale et la fusée Titan.

Contact : Stratospheric Ozone Protection  
Hotline, tél : +1 301 614 3396  
<http://www.epa.gov/ozone/>

## Nouvelles vidéos : utilisation sans risque des alternatives

*Retour vers le futur : une utilisation sans risque des hydrocarbures* — Cette vidéo de 20 minutes, destinée à aider les utilisateurs dans les pays en voie de développement à mieux comprendre et utiliser les hydrocarbures remplaçant les CFC, HCFC et HFC pour les applications de réfrigération domestique et les petites applications commerciales, est axée principalement sur la sécurité liée à l'utilisation de ces produits. Coproduite par le PNUE, GTZ et Greenpeace International, elle est accompagnée d'une brochure et est disponible en arabe, chinois, anglais, français, russe, espagnol et portugais.

La vidéo *Vaporisateurs sans danger*, produite par le PNUE/DTIE, présente aux petites entreprises de remplissage d'aérosols une vue d'ensemble sur les critères de sécurité en matière d'utilisation des propulseurs aux hydrocarbures pour aérosols comme alternatives aux CFC et les aide à garantir une sécurité optimale lors du remplissage des aérosols.

Ces deux vidéos sont publiées dans le cadre de la campagne multimédia du PNUE en faveur de l'utilisation sans risque des hydrocarbures comme alternatives aux CFC.



Pour plus de renseignements, contacter :  
Programme ActionOzone du PNUE DTIE  
39-43 quai André Citroën  
75739 Paris, France  
tél : +33 1 44 37 14 50  
fax : +33 1 44 37 14 74

## NOUVELLES DES RÉSEAUX

*Collaboration entre les pays gros consommateurs et producteurs et les pays faibles consommateurs*

Au sein du réseau des responsables gouvernementaux SAO de l'Asie du Sud, les pays gros consommateurs tels que l'Inde et la Chine—également producteurs de SAO—collaborent avec des pays très faibles consommateurs tels que les Maldives ou la Mongolie. De même, l'expérience des responsables SAO varie considérablement et, si certains responsables occupent leurs fonctions depuis le tout début du Protocole de Montréal, d'autres ne sont en poste que depuis peu. Ces différences considérables au sein du réseau représentent un défi majeur, mais offrent également d'intéressantes possibilités à ses membres.

L'engagement de l'Inde et de la Chine concernant l'arrêt de la production de SAO a des conséquences pour tous les pays de cette partie du monde. Leurs projets

d'élimination ont déjà commencé et, dans ce contexte, le réseau permet aux gros producteurs de CFC d'informer les autres membres sur leur politique d'arrêt de la production, et constitue un forum pour les débats et recommandations sur des sujets annexes tels que la disponibilité des SAO et des alternatives, les politiques de prix, etc.

Le travail en réseau, qui vise essentiellement à renforcer les capacités des responsables SAO, permet à ces derniers d'échanger des idées, d'examiner des problèmes en commun et de proposer des solutions. Les choix technologiques, la destruction des substances obsolètes, le commerce illicite, la gestion des banques de halons et le rôle de l'armée, figurent parmi les autres domaines d'étude des réseaux. En tant que pays non visé à l'Article 5, le Royaume-Uni contribue à ces débats grâce à son expérience en matière d'élimination des SAO et fournit des

**Commentaire du Dr Sita Jam Joshi, BNO Népal**

*'Une grande partie de la consommation de CFC dans cette région provient des PME, souvent dépourvues de ressources financières et techniques. Le partage de l'expérience entre les pays est indispensable pour trouver des solutions viables.'*

*'L'échange d'idées sur l'écoulement des produits contenant/utilisant des SAO, la sensibilisation et la législation SAO sont particulièrement utiles pour les pays qui viennent d'entreprendre leur élimination.'*

**Contact : Dr Sita Ram Joshi,  
e-mail : ozone@csl.com.np, ou  
nbsm@csl.com.np**

informations sur les technologies et sur la création et l'application de réglementations.

**Contact : Ludgarde Coppens  
Coordinateur de réseau régional du PNUE,  
Bangkok,  
e-mail : coppensl@un.org**

## NOUVELLES MONDIALES

*Chine : nouvelle réglementation sur l'importation et l'exportation des SAO*

La Chine vient de mettre en place une nouvelle réglementation sur l'importation et l'exportation des SAO. L'Agence nationale pour la protection de l'environnement, le Ministère du commerce extérieur et de la coopération économique et l'Administration générale des douanes seront chargés conjointement de la mise en place et du contrôle de cette nouvelle réglementation, dont les points majeurs seront : l'établissement d'une liste de SAO soumises à des contrôles sur l'exportation et l'importation ; un système de licences ; et une liste de SAO interdites à l'exportation ou l'importation. Le texte de cette réglementation peut être consulté sur Internet, à l'adresse : <http://www.tradeport.org/ts/countries/china/mrr/mark0046.html>

**Contact : M Liu Yi, SEPA  
fax : +86 10 6615 1776/1762  
e-mail : nepafeco@public.bta.net.cn**

*'Feu vert' de l'Union Européenne pour l'Amendement de Montréal*

Le Conseil des ministres de l'Union Européenne a approuvé récemment une

décision par laquelle l'UE adoptera l'Amendement de Montréal, troisième amendement du Protocole de Montréal. Cet amendement de 1997 a ajouté trois nouvelles mesures au Protocole de Montréal : une interdiction des importations et exportations de bromure de méthyle en provenance ou à destination des pays signataires de l'Amendement de Copenhague au Protocole de Montréal ; une interdiction des exportations de SAO recyclées des Parties au Protocole qui ne respectent pas la réglementation en matière de production ; et un système obligatoire de réglementation des importations et exportations de SAO.

**Contact : M Peter Horrocks  
fax : +32 2 29 69 557  
e-mail : peter.horrocks@cec.eu.int**

*Les responsables américains envisagent de repousser l'échéance d'élimination du bromure de méthyle*

Une réglementation qui repousserait à 2005 l'échéance d'élimination du bromure de méthyle aux Etats-Unis a été adoptée récemment. Conformément à une réglementation finale de l'US EPA de décembre 1993, le bromure de méthyle devait être éliminé aux Etats-Unis d'ici janvier 2001, soit quatre ans plus tôt que l'échéance fixée par le Protocole de Montréal pour les pays industrialisés. Cependant, en 1999 le Congrès a demandé à l'US EPA d'aligner l'échéance américaine sur celles des autres pays.

Les représentants du secteur de l'agriculture souhaitent que l'échéance soit repoussée car ils estiment qu'une élimination anticipée les désavantagerait par rapport à leurs concurrents.

Les Etats-Unis examinent également une proposition de réglementation US EPA connexe qui permettrait de ne pas appliquer le programme d'élimination aux utilisations de bromure de méthyle pour les applications de mise en quarantaine et pré-expédition prévues par le Protocole de Montréal. Les réglementations actuelles aux Etats-Unis n'incluent pas de telles exemptions.

**Contact : US EPA, fax : +1 202 2096**

*Certificats pour les équipements sans SAO au Pérou*

Le gouvernement péruvien a récemment adopté un décret exigeant que tous les équipements de réfrigération, congélation et climatisation et les appareils de refroidissement—neufs et d'occasion—soient accompagnés d'un certificat stipulant qu'ils ne contiennent pas et ne nécessitent pas de SAO.

Ces certificats devront être fournis par les fabricants d'équipements, dans leurs pays, et homologués par les autorités de ces pays chargées de la mise en oeuvre du Protocole de Montréal.

**Contact : Ing. Carmen Mora Donayre  
fax : +5 11 22 55 110  
e-mail : ambin@mitinci.gob.pe**

## XXXIIe réunion de l'ExCom à Ouagadougou

Un projet de cadre de travail sur les objectifs, priorités, problèmes et modalités de la planification stratégique du Fonds Multilatéral pendant la période de conformité a été adopté lors de la XXXIIe réunion de l'ExCom, qui a eu lieu à Ouagadougou du 6 au 8 décembre 2000. Bien que ce projet de cadre de travail nécessite des travaux complémentaires, il a été adopté par l'ExCom qui souhaite avoir une base solide pour l'établissement d'une planification stratégique réalisable dès que possible. D'autres discussions et améliorations du cadre de travail sont prévues à l'occasion de la XXXIIIe réunion de l'ExCom, prévue du 28 au 30 mars 2001, à Montréal, Canada.

Les participants ont également demandé au Président et au Vice-Président d'examiner la possibilité de participer aux réunions régionales des ministres de l'environnement, afin de promouvoir la conformité avec le Protocole de Montréal au plus haut niveau.

Par ailleurs, les participants à la XXXIIe réunion ont examiné et étudié les projets de plans d'activité des agences d'exécution et des agences bilatérales, et

leur ont demandé de les finaliser, en fonction des commentaires, en vue de leur approbation lors de la XXXIIIe réunion.

Les décisions suivantes ont été prises par les participants à la XXXIIe réunion :

- actions spécifiques pour des projets dont la mise en oeuvre est retardée ;
- accord sur de nouvelles directives pour les projets sur le bromure de méthyle ;
- accords types avec des gouvernements et des agences d'exécution sur des projets de renforcement institutionnel (nouveaux projets et projets renouvelés) ;
- partie du programme de travail du PNUE pour 2001 concernant les coûts récurrents ;
- adoption des recommandations contenues dans le rapport sur l'évaluation des projets de formation ;
- acceptation d'un nouveau programme d'évaluation général pour les rapports d'achèvement de projets, utilisable à partir de janvier 2001 ; et
- accord concernant un calendrier pour les principaux rapports d'achèvement de projets 2001.

**Contact : Secrétariat du Fonds Multilatéral pour le Protocole de Montréal (voir page 2)**

## ATELIERS

### *Formation des agents des services douaniers au Bahreïn pour lutter contre le commerce illicite*

Le Bahreïn a organisé une session de formation pour les agents de ses services douaniers, la troisième de ce type et la première pour la région d'Asie occidentale. Cette session avait pour thème essentiel les compétences nécessaires aux agents des services douaniers et autres intervenants pour contrôler les importations et exportations de SAO et produits en contenant.

Vingt-deux agents des services douaniers, contrôleurs de colis, inspecteurs maritimes, représentants de l'industrie et membres du Ministère du commerce, de l'armée du Bahreïn et du Ministère de la

défense ont participé à cet atelier. Outre la formation, les participants ont bénéficié d'une information sur les conséquences néfastes de l'appauvrissement de la couche d'ozone, du contexte régional du commerce illicite, et des moyens d'identifier les SAO et les équipements en contenant, ainsi que d'une expérience pratique. Cet atelier avait également pour but de former des agents des services douaniers qui seront capables d'assurer à leur tour la formation de leurs collègues. L'atelier, qui a eu lieu du 20 au 22 janvier 2001, à Manama, était organisé par le PNUE DTIE et l'Organisation mondiale des douanes.

**Contact : Programme ActionOzone du PNUE DTIE (voir page 2)**



*Participants à l'atelier de Bahreïn*

## Mélanome : une réalité

J'ai un mélanome malin. Ou, plus exactement, j'en ai eu un. Un chirurgien a excisé en profondeur pour enlever le grain de beauté dangereux, mais, à l'heure actuelle, je ne sais pas si le cancer est toujours présent dans mon organisme.

Bien qu'il soit peu probable que mon état soit dû à l'appauvrissement de la couche d'ozone—mais plus probablement au fait que je suis un Celte vivant à basse latitude et haute altitude—mon cas est quelque peu ironique. Cela fait plus de 20 ans que je suis associé aux problèmes et aux risques liés à l'appauvrissement de la couche d'ozone, collaborant avec le PNUE et participant aux réunions internationales pendant la période de négociation de la Convention de Vienne et du Protocole de Montréal. J'étais donc parfaitement conscient des risques du cancer de la peau, et en particulier du risque de mélanome. Et pourtant, en dépit d'un maximum de précautions, je suis à présent atteint de la forme la plus élémentaire de cancer de la peau sur les mains et sur le visage. Plus récemment, à mon insu, des signes plus graves de la maladie sont apparus sur mon dos.

Je suis absolument convaincu que l'exposition aux rayons ultraviolets est la cause de ma maladie, et probablement un nombre croissant de personnes atteintes de mélanomes ne manqueront pas d'établir un lien entre leur état et l'appauvrissement de l'ozone stratosphérique résultant des émissions chimiques. Nous savons que l'industrie du tabac est tenue de verser des dédommagements aux victimes du tabac. A quand le tour de poursuites juridiques semblables pour l'industrie des chlorofluorocarbures, et de demandes de réparations en compensation des dommages et des maladies (y compris les entreprises des pays visés à l'Article 5(1) et les pays aux économies en transition) qui ont été ou seront causés par l'appauvrissement de la couche d'ozone ? Ou est-ce que nous nous contenterons de l'appui de l'industrie dans les étapes finales de l'élimination ? Nul doute que la mise en oeuvre des traités et l'élimination des produits chimiques dangereux pour l'ozone sauveront un grand nombre de vies qui, sinon, auraient été mises en jeu. Cependant, le mal est fait et il serait peut-être temps de parler de réparations. J'espère vivre assez longtemps pour voir comment les choses évolueront.

**Peter Usher**

**Ex Responsable du Bureau de l'Atmosphère du PNUE et membre du groupe du PNUE sur les effets de l'ozone**

## XIIe réunion des Parties invitées à renforcer les contrôles

Lors de leur XIIe réunion, qui a eu lieu du 11 au 14 décembre 2000, à Ouagadougou, Burkina Faso, les Parties au Protocole de Montréal ont examiné diverses questions ainsi que des propositions visant à avancer les échéances d'élimination et à aider les Parties à mettre fin à l'utilisation des CFC dans certains secteurs. La XIIe réunion des Parties, à laquelle ont participé environ 400 délégués de 86 pays, a été scindée en débats préparatoires (11-12 décembre) et débats de haut niveau (13-14 décembre).

Lors des débats préparatoires, les Parties ont examiné les points suivants :

- Une proposition de la Communauté Européenne (CE) visant une élimination accélérée des HCFC pour les pays en voie de développement Parties au Protocole de Montréal. A l'heure actuelle, l'objectif du gel des HCFC a été fixé à 2040 pour les pays en développement, avec un gel de la consommation en 2016, et aucune phase intermédiaire pour les guider. Cette proposition de la CE prévoit d'avancer l'échéance du gel à 2007 et de mettre en place des objectifs intermédiaires, pour parvenir à une élimination totale en 2040. Etant données les implications financières et techniques d'une telle proposition, les Parties n'ont pas statué, mais ont convenu de soumettre un projet de décision à un groupe d'experts.
- Une autre proposition de la CE a abouti à une décision sur les inhalateurs doseurs aux CFC. Etant donné le nombre croissant d'alternatives, les pays industrialisés seront désormais tenus de préparer des stratégies pour une transition en faveur d'inhalateurs sans CFC d'ici 2002 ; les pays en voie de développement ont été invités à faire de même d'ici 2005. Le financement pour aider ceux-ci dans ce domaine sera examiné ultérieurement.
- Une proposition de modification technique du Protocole de Montréal concernant le bromure de méthyle.

Les participants ont également examiné les questions suivantes : la prévention du commerce illicite des SAO à l'aide de codes douaniers internationaux, la prévention de l'écoulement d'équipements contenant des CFC dans les pays en voie de développement ; la création d'un groupe de travail sur les technologies de destruction des SAO ; et une proposition de Greenpeace

recommandant une élimination rapide de l'hexachlorobutadiène, substance chimique utilisée comme produit de transition et comme pesticide, et récemment identifiée comme appauvrissant la couche d'ozone. Au total, les débats préparatoires de la réunion ont communiqué 17 projets de décisions sur ces questions aux débats de haut niveau.

Après le discours de bienvenue de S.E. M Blaise Compaore, Président du Burkina Faso, et des allocutions du Dr Klaus Töpfer, Directeur Exécutif du PNUE, M Roberto Stadthagen-Vogel, Président de la XIe réunion des Parties, et M Zéphirin Diabre, Administrateur adjoint du PNUD, la XIIe réunion des Parties a examiné et adopté les 17 projets de décisions soumis par les débats préparatoires, après leur avoir apportés quelques changements mineurs.

Le texte intégral des comptes rendus de la réunion des Parties est disponible sur le site internet du Secrétariat de l'Ozone : <http://www.unep.org/ozone>



*Cérémonie d'inauguration de la XIIe réunion des Parties. De gauche à droite : M Roberto Stadthagen-Vogel, Président du Bureau (Nicaragua), le Dr Klaus Töpfer, Directeur Exécutif du PNUE, et M Blaise Compaore, Président du Burkina Faso.*

### Déclaration de Ouagadougou de la douzième Réunion des Parties au Protocole de Montréal

- Nous, Ministres de l'environnement et chefs de délégation des Parties au Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone,
- Ayant participé, à l'invitation du Gouvernement du Burkina Faso, au débat de haut niveau de la douzième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, à Ouagadougou, les 13 et 14 décembre 2000,

Déclarons ce qui suit :

- Nous invitons toutes les Parties à prendre les mesures nécessaires pour prévenir la production, la consommation et le commerce illicites de substances appauvrissant la couche d'ozone et d'équipements et produits en contenant ;
- Nous préconisons l'intensification de la coopération internationale et de l'action à l'échelle nationale dans les domaines suivants :
  - transfert de technologie ;
  - savoir-faire et renforcement des capacités ; et
  - harmonisation des codes douaniers ;
- Nous lançons un appel pour que les contributions convenues au Fonds Multilatéral pour l'application du Protocole de Montréal soient versées en temps voulu ;
- Nous engageons toutes les Parties à ratifier et à appliquer pleinement les amendements au Protocole de Montréal ;
- Nous invitons les Parties à intégrer la protection de la couche d'ozone dans leurs programmes de développement socio-économique ;
- Nous encourageons toutes les Parties à adopter et appliquer des réglementations et à mener des campagnes de sensibilisation à l'intention du grand public et de toutes les parties concernées qui utilisent des substances appauvrissant la couche d'ozone, et à promouvoir l'adoption de solutions de remplacement plus respectueuses de l'environnement ; et
- Nous incitons les réseaux régionaux pour l'ozone à continuer d'aider les bureaux nationaux ozone.

*Le texte intégral est disponible sur le site internet : <http://www.unep.org/ozone>*

## Les participants à la XIIe réunion des Parties invités à renforcer les contrôles (suite)



*Gauche : le stand du PNUE à l'exposition organisée pour la XIIe réunion des Parties au Burkina Faso*

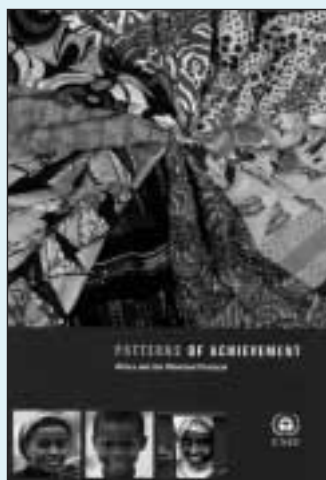


*Ci-contre : M Marongwe présente les défis et les succès du Zimbabwe. De gauche à droite : le Dr Omar El-Arini, Chef du Secrétariat, Fonds Multilatéral ; le Dr Klaus Töpfer, Directeur Exécutif, PNUE ; et S.E. Fidèle Hein, Ministre de l'environnement, Burkina Faso*

### Mise en oeuvre du Protocole de Montréal : réalisations de l'Afrique

M Fidèle Hein, Ministre de l'environnement au Burkina Faso, a présenté une brochure intitulée *Modèles de réussite : l'Afrique et le Protocole de Montréal* qui reconnaît et célèbre la réponse courageuse de l'Afrique au Protocole de Montréal. Cette brochure, préparée par le PNUE, décrit comment les pays africains détiennent, relativement, un des meilleurs palmarès en matière de ratification du Protocole et de ses amendements, et comment ils ont fait preuve d'un réel engagement quant à sa mise en oeuvre.

La brochure est disponible sur le site internet du Programme ActionOzone : [www.uneptie.org/ozonaction.html](http://www.uneptie.org/ozonaction.html)



### Trois Bureaux Nationaux Ozone exemplaires pour 2000

Les Bureaux Nationaux Ozone du Bahreïn, du Burkina Faso et de l'Uruguay ont été choisis par le PNUE comme Bureaux Ozone exemplaires pour 2000. Des représentants de ces trois pays ont reçu des prix reconnaissant leurs mérites décernés par le Dr Klaus Töpfer, Directeur Exécutif du PNUE. Les Responsables SAO pour ces trois pays sont Jameel Eksail (Bahreïn), Victor Yameogo (Burkina Faso) et Luis Santos (Uruguay).



*Effet catalytique d'une affiche du PNUE : Des graphistes à Ouagadougou peignant l'affiche du PNUE sur un panneau d'affichage. Cette affiche a été choisie comme logo de la Réunion des Parties.*



*Le panneau d'affichage terminé présentant l'illustration sur l'affiche du PNUE : une façon de partager des idées sur la sensibilisation. On voyait cette affiche partout à Ouagadougou.*

### Publication du CD-ROM OASIS

Le Dr Klaus Töpfer, Directeur Exécutif du PNUE, a présenté officiellement le CD-ROM OASIS au stand du PNUE pendant la réunion de Ouagadougou. OASIS 2000 est une version mise à jour du Système d'information stratégique ActionOzone (OASIS), un outil de référence électronique qui facilite la conformité avec le Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Ce CD-ROM fournit aux pays en développement les informations stratégiques nécessaires à la prise de décisions appropriées sur des questions de politique et de technologie. (Pour plus de renseignements sur OASIS, cf le numéro 36 du bulletin *ActionOzone*.)



## POINT DE VUE

### Une coopération continue pour une approche stratégique de l'élimination



Le Dr Heinrich W. Kraus, Président, Comité Exécutif, Responsable de la Division sur la Protection de la couche d'ozone, Ministère fédéral pour l'environnement, la protection de la nature et la sécurité des réacteurs

En 2001, à l'aube du troisième millénaire, le Fonds Multilatéral célèbre son dixième anniversaire. Indéniablement, les développements dont nous avons été témoins pour l'application du Protocole de Montréal depuis la création du mécanisme financier, en 1991, peuvent être considérés comme une réussite dans la lutte pour la protection de l'environnement.

De nouveaux problèmes sont apparus l'an dernier, notamment l'expiration de la période de grâce pour les pays visés à l'Article 5 et le début de la phase de conformité. Un grand nombre de pays

observent leurs obligations de gel des CFC, et mènent des actions pour l'adoption de mesures de contrôle supplémentaires. Certes, quelques pays visés à l'Article 5 accusent un certain retard, mais un grand nombre d'entre eux ont montré—et montraient déjà pendant la période de grâce—qu'ils étaient capables de remplir leurs obligations.

Je suis convaincu que l'esprit de coopération que nous avons constaté lors de la création du Fonds Multilatéral doit être renforcé et développé. La coopération doit être bidirectionnelle, entre des partenaires travaillant dans un esprit de collaboration. Une coopération Sud-Sud et une coopération régionale sont également indispensables, étant donné la similitude des problèmes régionaux. Le processus que je souhaiterais voir s'établir peut être décrit ainsi : un processus au sein d'un partenariat, axé sur les pays et sur les besoins régionaux. Bien entendu, un processus aussi complexe nécessitera le soutien total du Fonds Multilatéral. Étant donné que la plupart des grandes

entreprises des pays visés à l'Article 5 ont déjà bénéficié d'une aide du Fonds pour éliminer leur consommation de SAO, les autres entreprises, plus petites, pourraient faire l'objet d'une stratégie sectorielle, qui permettrait une approche intégrée de l'élimination. Ceci faciliterait la planification pour le Fonds, en garantissant l'affectation de précieuses ressources là où elles font le plus défaut. Le Fonds Multilatéral s'est avéré être l'instrument le plus important pour l'élimination des SAO à travers le monde, ce dont je suis extrêmement reconnaissant. Je voudrais profiter de cette occasion pour remercier tous ceux qui sont à l'origine de la coopération fructueuse et la confiance mutuelle constatées à ce jour et qui, j'en suis certain, se poursuivront à l'avenir. Et enfin, je ne peux pas conclure sans remercier très sincèrement le Secrétariat du Fonds Multilatéral. Le 10e anniversaire du Fonds, en 2001, n'aurait pas été possible sans l'action continue et les efforts sans relâche de son responsable, le Dr Omar E. El-Arini, et des membres du Secrétariat.

... suite de la page 1

En résumé, le trou de l'ozone dans l'Antarctique en 2000 a été plus grand en son point maximal, mais a eu une profondeur et une durée inférieures à celles des trous types observés à la fin des années 1990.

Ce qui est important ici, c'est que des fluctuations d'une année sur l'autre de la superficie, de la profondeur et de la durée du trou dans la couche d'ozone sont liées à des facteurs météorologiques tels que la température stratosphérique et la force des vents, et non pas à des variations des quantités de SAO dans l'atmosphère. Les écarts 1999–2000 à Halley Bay et au Pôle Sud sont largement dus à la variabilité interannuelle à long terme de l'ozone observées sur ces sites.

### Fluctuations annuelles et prévisions concernant la régénération de la couche d'ozone

En dépit des preuves actuelles de la diminution des niveaux de SAO dans l'atmosphère, due à la grande variabilité interannuelle de l'ozone stratosphérique, la régénération de la couche d'ozone n'est pas prévue avant 2010–2015. La régénération totale de la couche d'ozone n'est pas prévue avant 2050–2060 et pourrait être retardée davantage si des émissions de SAO plus importantes que prévues se produisaient au cours des 10 à 15 années à venir. De plus, des émissions de gaz à effet de serre peuvent donner lieu à un refroidissement progressif de la stratosphère, ce qui pourrait augmenter l'appauvrissement de la couche d'ozone.

## WEB Watch



### Site Internet du TEAP

Le site Internet du Groupe d'évaluation technologique et économique (TEAP) fournit des informations techniques sur les technologies alternatives utilisées pour l'élimination des CFC et des halons. Il contient un grand nombre de comptes rendus et documents qui aideront les chercheurs et autres parties concernées.

<http://www.teap.org>

### DENIX sur le web

Le Defense Environmental Network & Information eXchange (DENIX) est la première d'une série d'initiatives du Ministère américain de la défense. 'Lieu d'échanges' central électronique, il est destiné aux professionnels de l'environnement qui pourront l'utiliser pour échanger des informations. Ce site contient de nombreux comptes rendus et descriptions d'initiatives du Ministère de la défense pour la protection de l'ozone stratosphérique.

<http://www.denix.osd.mil>



## Entretien avec un Bureau National Ozone

Cet article fait partie d'une série d'articles présentant le point de vue des responsables gouvernementaux SAO

### Nirupa Ram



**Chef de projet,  
Département de  
l'Environnement,  
Ministère de  
logement et  
développement  
urbain, Suva, Fidji**

*Selon les données dont nous disposons actuellement, la consommation des CFC de l'Annexe A par les îles Fidji est largement inférieure au niveau du gel pour votre pays. Cependant, pendant un certain temps, votre consommation a atteint un niveau élevé (en 1996) avant de chuter considérablement. Pouvez-vous nous indiquer ce qui vous a permis d'obtenir une réduction aussi rapide de votre consommation de CFC?*

L'augmentation et la diminution soudaines de la consommation de CFC ont été en grande partie le résultat de la politique gouvernementale pour le secteur industriel, étant donné le rôle-clé des industriels dans le commerce des CFC. Ces industriels ont été confrontés à trois problèmes critiques : la pénurie mondiale de CFC, la possibilité imminente d'une réglementation sur les SAO et, en l'an 2000, l'interdiction par notre gouvernement de toute importation et exportation de CFC. La constitution de réserves a commencé en 1996, et a été suivie, trois ans plus tard, par une diminution des importations.

*Récemment, les îles Fidji ont connu un certain nombre de problèmes politiques. Ceci a-t-il eu des répercussions sur la mise en oeuvre du programme d'élimination des SAO? Quels conseils donneriez-vous aux autres pays en développement dans la même situation?*

Heureusement, à cette époque, nous n'étions pas encore dans la phase de mise en oeuvre du projet, et, par conséquent, nous n'avons pas eu de problèmes majeurs. Mais nous avons pris un certain retard, ce qui a engendré un surcroît de travail. Une fois que le concept des SAO est bien établi, il n'a pas été difficile de capter de nouveau l'attention du public, laquelle, en général, diminue en période de crise. **La patience et une bonne gestion permettront toujours aux habitants de n'importe quel pays, y compris des îles Fidji, d'atteindre leurs objectifs d'élimination.**

*Actuellement, votre Plan de gestion des frigorigènes est en cours de mise en oeuvre, et une formation destinée aux secteurs de la réfrigération et des services douaniers aura lieu dans votre pays aux alentours de mars/avril 2001. Comment cette formation contribuera-t-elle à l'élimination des CFC dans ces secteurs?*

La formation pour les services douaniers nous permettra d'empêcher les importations et exportations inutiles de CFC. La

formation pour l'industrie de la réfrigération aidera ce secteur à se préparer aux changements afin d'utiliser des alternatives aux CFC et contribuera également à réduire les émissions de CFC.

*En tant que responsable de l'élimination des SAO dans un petit pays, pouvez-vous nous décrire les principales difficultés rencontrées au niveau de la mise en oeuvre de vos projets et de la réalisation de vos objectifs? Comment les avez-vous surmontées? Pouvez-vous identifier les facteurs qui vous ont été les plus utiles dans votre tâche?*

L'an dernier, le nombre d'activités du Bureau National Ozone a augmenté, suite à de nouvelles propositions de projets et à la réglementation sur les SAO. Etant un petit pays, le projet de renforcement institutionnel (RI) avait été confié à un seul responsable SAO. Au fil des ans, il s'est avéré difficile de faire face au nombre croissant d'activités. Par conséquent, lors du renouvellement du projet RI, j'ai demandé le financement d'un poste d'assistant administratif. **A mon avis, le soutien de mes collègues de l'ensemble du réseau ozone a été pour moi un facteur d'aide essentiel.**

*Vous avez participé très activement au réseau régional des Responsables SAO pour l'Asie du Sud-Est et du Pacifique. Comment le réseau a-t-il contribué à vos activités d'élimination? Pouvez-vous nous donner des exemples précis?*

Le réseau est un forum extrêmement utile, qui permet des échanges fructueux car nous avons tous les mêmes objectifs.

Je peux vous donner deux exemples de contributions par les membres du réseau. En premier lieu, lorsque j'ai commencé mes activités en novembre 1998, je ne savais pas trop à quoi m'attendre. Ma première réunion du réseau a été une expérience révélatrice. A mon retour, je me suis immédiatement penchée sur la question de l'Amendement de Copenhague ! En second lieu, certains collègues dans mon pays souhaitaient vivement bénéficier d'une formation sur le contrôle des SAO. Heureusement cette idée avait germé lors des réunions du réseau de l'Asie du Sud-Est et du Pacifique. Fin 1999, nous avons été informés de l'issue probablement positive des discussions à ce sujet. Le 22 mai 2000 les pays du réseau de l'Asie du Sud-Est et du Pacifique ont participé à leur tout premier atelier sur le contrôle et la consommation des SAO. Cet atelier, auquel j'ai participé avec deux collègues, a représenté le chaînon manquant entre l'établissement d'une politique et sa mise en oeuvre.

**Contact : Nirupa Ram, Project Officer, ODS Unit  
Department of Environment, Ministry of Housing  
and Urban Development, Suva, Fiji  
e-mail : NRam@govnet.gov.fj ou  
Nirupa\_Ram@hotmail.com**

## Prochaines réunions

XXI<sup>e</sup> réunion du Groupe de travail à composition non limitée des Parties au Protocole de Montréal, 24–26 juillet, Montréal, Canada

Conférence de l'Institut International de la Réfrigération sur la Gestion des Frigorigènes et les technologies de destruction des CFC, 29–31 août, Dubrovnik, Croatie

## Statut des ratifications

(au 31 décembre 2000)

**Convention de Vienne**  
176 Parties ; pas de nouvelles Parties\*

**Protocole de Montréal**  
175 Parties ; pas de nouvelles Parties\*

**Amendement de Londres**  
144 Parties ; nouvelle Partie : Gabon

**Amendement de Copenhague**  
118 Parties ; nouvelles Parties : Afrique du Sud, Bahreïn, Gabon, Haïti

**Amendement de Montréal**  
52 parties ; nouvelles Parties : Argentine, Bahreïn, Gabon, Haïti

**Amendement de Beijing**  
5 Parties ; nouvelles Parties : Canada, Gabon, Jordanie, Luxembourg

\*depuis le dernier numéro du bulletin *ActionOzone*

**ActionOzone**, publication trimestrielle, est disponible en anglais, arabe, chinois, espagnol, français et portugais.

Les articles de ce bulletin ont été fournis à titre d'information et ne reflètent pas nécessairement la politique du PNUE.

**Comité éditorial :** Mme J. Aloisi de Lardere, Dr S. Andersen, Dr N. Campbell, Dr S. Carvalho, Dr O. Davidson, Dr O. El-Arini, M M. Graber, M P. Horwitz, Mme I. Kökeritz, Dr L. Kuijpers, M G. Nardini, M R. Shende, M D. Stirpe, M Liu Yi  
**Editeur :** Geoffrey Bird  
**Directrice de publication :** Mme Cecilia Mercado

Merci de bien vouloir adresser tout commentaire et matériel nécessaire à la publication à : M Rajendra Shende, Chef de l'Unité Energie et ActionOzone, à l'adresse suivante :  
PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT, DIVISION TECHNOLOGIE, INDUSTRIE ET ECONOMIE (PNUE DTIE)  
*Programme ActionOzone*  
Tour Mirabeau, 39–43 quai André Citroën  
75739 Paris Cedex 15, France

TEL : +33 1 44 37 14 50 FAX : +33 1 44 37 14 74  
TELEX : 204 997 F CABLE : UNITERRA PARIS  
E-MAIL : ozonaction@unep.fr  
<http://www.unep.org/ozonaction.html>

*Cette publication est imprimée sur papier recyclé et sans chlore dangereux pour l'environnement. Conception et production : Words and Publications, <http://www.words.co.uk>*